**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
**Band:** [97] (2009)
**Heft:** 1530

**Artikel:** La pluriparentalité
**Autor:** Pralong, Estelle
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-283275

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# La pluriparentalité

Parfois, il manque le père – ou la mère, parfois les parents sont de même sexe, parfois, les parents sont plus de deux… et alors, la biologie ne régirait pas tout? Naturellement, non. Et cela depuis la nuit des temps.
Même dans les sociétés dites primitives.

Estelle Pralong

Géniteur.e.s, parents biologiques, parents adoptifs, parents sociaux. A familles multiples, parentalités multiples. Avec le recours à la procréation assistée, aux mères porteuses, les familles classiques, d'accueil, et désormais homoparentales, comment savoir ce que recouvre le mot parent?

## *Entre le social et la biologie*

La filiation ne se réduit pas à la biologie. La procréation, la conjugalité et la parentalité peuvent ne pas se recouvrir. La filiation est, et a toujours été, un choix culturel. Il s'agit de la reconnaissance publique d'un lien existant entre un.e individu.e et un.e ou plusieurs de ses ascendant.e.s. D'ailleurs, dans le cas des familles adoptives, par exemple, c'est le lien social qui prime. Lors d'une procréation assistée ou du recours à une mère porteuse, c'est encore la valse-hésitation. La parentalité ne recouvre pas exactement la procréation. Entre «les vrais parents sont ceux qui éduquent les enfants au quotidien», l'importance de la biologie et de la génétique, ainsi que le désir de certains enfants de connaître leurs géniteur.e.s, difficile de choisir son camp.

## *Deux, trois, voire quatre*

Les parents sociaux partagent l'éducation des enfants et établissent avec eux des liens affectifs au quotidien. Un.e enfant peut ainsi avoir plusieurs pères et mères. Ceux-ci doivent-ils avoir un statut identique? Comment répartir leurs droits et leurs obligations?

Certaines familles recomposées et homoparentales choisissent la co-parentalité. Un doux mélange biologico-social donc. Les premiers veulent préserver les liens enfants-parents tout en incluant les rôles sociaux des belles-mères et beaux-pères. Les seconds désirent donner à leurs enfants un père et une mère, résultat, ils en ont deux de chaque! Entre conformité – préserver la différence des sexes – et innovation, la pluriparentalité pose certainement la question des tiers.

## *Les tiers parents*

Homoparent.e, co-parent.e, beaux-parents, grands-parents etc., dès lors qu'ils ne bénéficient pas d'un partage de l'autorité parentale, leur reconnaissance légale est inexistante. Pourtant, légiférer est complexe. Tous les tiers parents ne sont pas «fiables» et leurs droits pourraient être source de conflits et d'instrumentalisation des enfants. En outre, les noces d'or devenant rares, les configurations familiales peuvent se modifier plusieurs fois au cours d'une vie, le trop de règles peut se révéler risqué.

Cependant, peut-être n'est-il pas nécessaire de créer une loi pour tout. Même si cela paraît indispensable dans le cas de l'homoparentalité, dès lors que deux personnes du même sexe ne peuvent pas partager l'autorité parentale. Par contre, il semblerait possible de relativiser le monopole normatif du modèle traditionnel et d'élargir le champ des possibles aussi dans les discours.

Enfin, la fameuse nature peut parfois jouer des tours. En témoigne cette femme américaine qui a donné naissance à des jumeaux… de pères différents. Devant les caractéristiques différentes des deux bébés, un test de paternité – courant aux Etats-Unis – a été pratiqué. Les ovules ont été fécondés par des géniteurs différents. Leur couple étant en crise pendant la conception des jumeaux, la jeune femme avait pris un amant…